

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 19 AVRIL 2016

Le mardi 19 avril 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND et Daniel GERAULT, Loïc JORRE.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU COMPTE
RENDU DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2016**
- II. **DEVIS TRAVAUX PLAINE DE JEUX**
- III. **POINT SUR TONDEUSE**
- IV. **SUBVENTION ASSOCIATIONS ANNEE 2016**
- V. **BANDE DE TERRAIN CHOPLIN**
- VI. **DEVIS PORTE SALLE DES LILAS**
- VII. **QUESTIONS DIVERSES**

I. APPROBATION DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU COMPTE-

RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2016

II. DEVIS TRAVAUX PLAINE DE JEUX

Denis MARCHAND présente différents devis concernant l'aménagement et l'installation de la plaine de jeux achetée en début d'année (cf compte rendu du 29/12/2015).

Pour rappel, celle-ci sera installée auprès du terrain multi-sports.

Entreprises	Aménagement avec bordures (P1)	Aménagement avec bordures (P2)	
Loutellier Jérémy	/	2442.00 €	
Robert Wilfried	1702.00 €	2106.78 €	
Entreprises	Préparation du terrain (drainage, terrassement, ...)	Aménagement avec bordures (P1)	Total HT
Rebillard Régis	3 672.00 €	/	5374 €
Robert Wilfried	/	1702.00 €	
STPO	8997.20 €		8997.20 €

M. Le maire propose de choisir dans une première délibération entre le devis de M. Robert et de M Loutellier puis dans un second temps de délibérer entre celui de M Rebillard et de la société STPO.

DELIBERATION N°1 : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de M Robert d'un montant de 1 702.00 €.

DELIBERATION N°2 : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de M Rébillard d'un montant de 3 672.00 €.

III. POINT SUR TONDEUSE

Les membres de la commission achat avaient pour mission de travailler sur l'achat d'une nouvelle tondeuse pour remplacer la Ferrari qui n'est plus fonctionnelle.

Après concertation des agents techniques concernant leurs besoins et leurs attentes le choix s'est orienté vers deux tondeuses qui sont les suivantes :

Vendeur	Lesieur	Poirier-Letemplier
Marque et modèle	ISEKY SF438	GRILLO FD13.09
Prix	27 800€ HT	27 420€ HT
Largeur tonte	1.37 mètres	1.32 mètres
Kit Mulching	inclus	+3190€ HT /
TOTAL	27 800 € HT	30 610 € HT
Option broyeur Fléau	+ 3 200 € HT	/
Total avec Option	31 000 € HT	

Pour financer cette tondeuse, il a été fait un inventaire des matériels au sein du local communal qui ne servaient pas ou qui ne servira plus lors de l'achat de cette nouvelle tondeuse pour une reprise par le vendeur.

Les matériels retenus et les reprises proposées sont les suivants (tarifs HT) :

	Lesieur	Poirier-Letemplier
Remorque + benne 3 points	0 €	835 €
Tondeuse Ferrari	10 000 €	8 335 €
Tondeuse Rider	1 500 €	1 670 €
Epareuse/Elagueuse	3 600 €	0 €
Tondeuse John Deere	5 000 €	3 500 €
Total reprises	20 100 €	14 340 €

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat de la tondeuse ISEKY de la société Lesieur pour un montant total de 10 900 € HT reprises comprises.

IV. SUBVENTION ASSOCIATIONS ANNEE 2016

✓ Association détente et culture

L'association Détente et Culture sollicite une subvention de la part de la municipalité suite à l'achat d'une sono pour un montant de 198€ (à noter que cette association n'a jamais demandé de subvention).

Selon la règle de calcul instituée, l'association pourrait avoir une subvention annuelle de 72€.

Au vu du caractère exceptionnel de cette demande et en corrélation avec la règle instituée, le maire propose d'accorder une subvention de 198€ qui sera valable pour l'équivalent des 3 années à venir (2016-2017-2018).

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du maire qui est d'accorder une subvention de 198€ pour l'équivalent des 3 prochaines années.

✓ **Association AFN**

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 194.80€.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 194.80 €.

Pour rappel, le 8 mai prochain tous les élus et la population sont conviés au rassemblement.

✓ **Association Club des aînés**

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 221.10 €.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 221.10 €.

V. **BANDE DE TERRAIN CHOPLIN**

Le maire informe le conseil que Mme Choplin vend sa parcelle (qui servira de bassin d'orage) au CIL.

Il reste une bande de terrain de 90m² que Mme Choplin propose à la commune puisque celle-ci ne rentre pas dans le projet du CIL.

Le maire propose de se porter acquéreur pour 1€ symbolique de cette bande de terrain.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, la proposition du maire.

VI. **DEVIS PORTES SALLE DES LILAS**

René Vaugeois expose deux devis pour le remplacement de la porte de la cuisine (donnant sur l'extérieur) de la salle des Lilas qui est en mauvais état.

- ✓ 1^{er} devis : SARL Fontaine 1 300 €
- ✓ 2nd devis : EURL Pellerin 2095.47 €.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de SARL Fontaine d'un montant de 1 300 €.

VII. QUESTIONS DIVERSES

a) Eglise : rapport diagnostic suite aux travaux réalisés

L'APAVE a réalisé un diagnostic et préconise de « solidariser les fermes treillis avec les poutres bois, par l'intermédiaire de calages des fixations, sous les écrous existant. Le resserrage de cet écrou pourra être réalisé si cela est possible. Un matériaux néoprène sera mis en place entre ce calage et la cale afin d'absorber les vibrations avant de les diffuser dans la structure bois ».

b) Dossier DETR (Dotation équipements des territoires ruraux)

M le maire informe le conseil que notre demande de subvention pour les travaux de la rue de la Patinerie et le cimetière auprès du préfet a été refusée pour les raisons suivantes :

- un nombre important de demandes et une enveloppe financière difficile à arbitrer,
- une situation financière en cours d'amélioration mais qui reste à consolider.

M le maire a écrit à M le Préfet pour demander une dérogation sur le dossier du cimetière en vue de commencer les travaux avant la décision de DETR 2017 pour laquelle notre collectivité est ciblée comme prioritaire.

M le maire demande au conseil l'autorisation de solliciter des subventions au Conseil départemental pour l'ensemble des dossiers en cours.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à faire ces demandes de subventions auprès du département.

c) Estimations et mises en ventes de biens immobiliers communaux

Le maire a fait estimer la maison sise 1bis rue des tisserands auprès d'une agence immobilière.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise en vente du bien sis 1bis rue des tisserands ainsi que la maison sise 54 rue des tisserands dont l'estimation avait été réalisée en 2014 par les domaines.

Il est 00h30, la séance est levée.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Mickaël DELAHAYE

Aline LEBRETON